L'ATOUT FORMATION
POUR LES ÉLU.E.S

Annoncer un décès brutal

1 jours 3,50 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Annoncer un décès brutal à une famille est une épreuve humaine pour tout élu.e. L'enjeu de la formation est de se préparer à cette situation sensible, d'adopter la bonne posture et de se protéger émotionnellement.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre l'intérêt d'un discours commun du binôme élu/gendarme qui intervient ensemble
- Appréhender la souffrance des familles et le processus de deuil, échanger sur le rôle et les attitudes à adopter lors de l'annonce du décès
- Repérer les outils et dispositifs aidants

Description / Contenu

1- Présentation et exercices de mises en situation
2- La Mort
Quelques notions sur la mort et l'histoire de la mort en occident
3- L'annonce du décès
Comment appréhender l'annonce et s'y préparer
4- L'après
Quels peuvent être les impacts sur vous et sur la famille
5- Le deuil et ses spécificités
Processus de deuil chez l'adulte et spécificités chez l'enfant
Analyser et comprendre les différentes réactions du deuil chez l'adulte et le jeune (enfants, ados, jeunes adultes)
Spécificités du deuil dans le temps pour le jeune endeuillé
L'après … pour l'élu et la famille

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :

Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
Cette formation se veut interactive autour de conseils d'annonce, afin qu'elle soit la moins traumatisante possible et la plus sécurisante possible, en partageant avec les personnes présentes des retours d'expériences vécues. Support PPT.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

FRENKEL Nadine
Formatrice. Présidente de l'Association Echange et Partage Deuil – Deuil Jeunesse, spécialiste du deuil, elle mène des conférences, interventions, formations auprès d'un large public, allant du professionnel de la santé aux élu.e.s locaux.
Forte de son expérience personnelle et des nombreuses formations obtenues dans le domaine du deuil, elle est engagée depuis 2005 dans l'accompagnement des adultes endeuillés et depuis 2008 dans l'accompagnement des jeunes endeuillés.
La finalité est de permettre à chaque endeuillé d'être entendu dans sa souffrance, pris en charge de manière adéquate et d'informer sur les impacts du deuil auprès du plus grand nombre, pour mettre fin au tabou sociétal du deuil.